

**Retour sur la troisième journée d'accueil
des nouveaux maîtres de conférences et chargés de recherche
en mathématiques**

(16 janvier 2009, Institut Henri Poincaré)

Martin Campos Pinto et Carine Lucas, le 26 février 2009

Avant-propos : Ce compte-rendu ayant été rédigé dans les semaines qui ont suivi la journée d'accueil, certaines informations ont pu être reformulées de façon à prendre en compte les évolutions récentes des textes relatifs au statut des enseignants-chercheurs. Nous recommandons toutefois la plus grande prudence à la lecture de ce "compte-rendu" (en particulier pour ce qui concerne le rôle du CNU et l'attribution des promotions), car à l'heure où nous écrivons ces lignes, ces textes ne sont toujours pas connus dans leur version définitive. . .

Après le succès des deux premières journées, organisées respectivement aux mois de janvier 2005 et 2007, cette troisième journée d'accueil a réuni environ 120 jeunes mathématiciens de toute la France pour leur offrir une présentation "transversale" de la communauté mathématique française et de ses principaux acteurs. Pour leur souhaiter chaleureusement et symboliquement la bienvenue, également, au sein de cette communauté, étaient ainsi représentés le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le CNRS, l'INRIA, des instances d'évaluation telles que l'AERES, les CNU 25 et 26, le CoNRS, enfin les trois sociétés savantes (SMF, SMAI, SFdS), la fondation Sciences Mathématiques de Paris et l'ANR. Représentés par des membres qualifiés, et grâce notamment à une bonne interaction avec l'auditoire, ces "acteurs" ont dressé un bilan rapide de leur histoire récente, précisé leurs rôles par des aspects concrets de leur fonctionnement actuel, et parfois tenté de décrire leur évolution prochaine. Plusieurs témoignages plus personnels (directeur de labo, jeunes MdC, ancien président de section...) ont complété ces interventions, et la journée s'est conclue sur un débat ouvert d'environ une heure et demie, auquel étaient présents la quasi-totalité des intervenants et des participants.

Comme ses précédentes éditions, cette journée¹ a donc été un moment rare et précieux où ont été abordés en détail des sujets aussi importants que l'organisation de la recherche et de l'enseignement, son évolution probable, le rôle des tutelles et autres instances nationales (notamment d'évaluation), celui des instances locales (conseils d'universités), l'importance des financements sur projets, l'action des sociétés savantes, etc. Compte tenu de l'actualité, les nombreuses questions des participants ont été l'occasion de faire le point sur les informations disponibles, et de confronter les différents sentiments sur les réformes en cours.

Le programme est disponible sur <http://postes.smai.emath.fr/accueil/prog.php>.

¹organisée pour l'essentiel par des participants aux éditions précédentes avec le soutien de l'IHP, du ministère, du CNRS, de l'INRIA, de la fondation Sciences Mathématiques de Paris ainsi que des trois sociétés savantes (SMF, SMAI et SFdS).

1 Interventions de la journée

Plutôt que de faire un compte-rendu exhaustif des interventions, nous avons tenté ici d'en relever les informations complémentaires à celles du livret d'accueil².

1.1 Les mathématiques au ministère

Frank Pacard, chargé de mission pour les mathématiques à la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation (voir chapitre 5 du livret).

Après avoir rappelé son rôle (de prospective, notamment) au ministère, Frank Pacard a tenu à sensibiliser les participants au fait qu'avec leur autonomie, les universités auront de plus en plus de pouvoir. De plus en plus de décisions importantes seront donc prises à leur niveau, notamment en ce qui concerne les recrutements, la répartition des primes et des promotions. Pour que les mathématiciens puissent continuer à fonctionner selon des principes qui leurs sont souvent spécifiques (la moyenne d'âge d'entrée dans le corps des professeurs, par exemple, y est plus faible que dans les autres disciplines), il est essentiel qu'ils s'investissent au niveau local, par exemple en participant aux différents conseils d'universités (tout en faisant attention à ne pas prendre trop de responsabilités administratives dans leurs premières années). Enfin, l'importance (morale et stratégique) d'avoir un enseignement de qualité a été soulignée, notamment dans des filières non mathématiques.

1.2 L'évaluation de la recherche en mathématiques

Pascal Auscher, délégué scientifique à l'AERES (Agence de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur) (voir chapitre 10 du livret).

Dans le cadre de l'évaluation collective quadriennale qui existe déjà au niveau de leur unité d'accueil, il est important que les enseignants-chercheurs et chercheurs fassent remonter à leur directeur de laboratoire une synthèse de leur activité individuelle. Mais l'AERES ne fait pas d'évaluation individuelle. La publication joue un rôle important dans l'appréciation de la recherche en mathématiques. Sans vouloir faire du chiffre, tous les mathématiciens sont vivement encouragés à diffuser et publier régulièrement le fruit de leurs recherches. L'activité d'un laboratoire ne se limite pas qu'à la publication de ses membres : ne pas oublier de renseigner les autres parts d'activité.

Fabrice Béthuel, président de la section 26 du CNU, et Marc Peigné, président de la section 25 (voir chapitre 11 du livret).

En ce qui concerne les qualifications, le rôle du CNU va sans doute rester le même avec une évaluation pour 4 ans en amont des campagnes de recrutement. En ce qui concerne la gestion des carrières (promotions), de grands changements sont prévus avec essentiellement des promotions au niveau local (sauf environ 5% au niveau national via des procédures d'appel) ; le CNU aurait alors pour rôle d'évaluer les enseignants chercheurs sur 3 plans : recherche, enseignement, implication administrative. cette évaluation servirait de base pour les promotions, la distribution des primes (en particulier l'actuelle PEDR qui ne serait distribuée qu'au

² disponible en ligne, voir <http://postes.smai.emath.fr/accueil>.

niveau local), la charge d'enseignement. Les modalités d'évaluation précises et leur poids pour la décision finale sont très floues et il y a beaucoup de résistance. Les sections 25 et 20 demandent avec insistance depuis de long mois que notamment la part de gestion des carrières au niveau national soit maintenue. Les deux représentants du CNU insistent pour conclure sur l'importance de cette instance et sur le fait que les jeunes enseignants chercheurs doivent s'y impliquer dès que possible, en se présentant en particulier aux élections.

Note : après réécriture du projet de décret concernant le statut des enseignants chercheurs, il semble, à la date du 28 avril 2009, que sera maintenu un contingent de 50% des promotions au niveau national, c'est-à-dire par le CNU.

1.3 Les sociétés savantes de mathématiques

Avner Bar-Hen, président de la Société Française de Statistique, Stéphane Jaffard, président de la Société Mathématique de France et Maria Esteban, vice-présidente de la Société de Mathématiques Appliquées et Industrielles (voir chapitre 15 du livret).

Ces trois sociétés savantes (qui insistent sur leur complémentarité) incitent tous les mathématiciens à participer à leurs actions, à adhérer, devenir correspondant de laboratoire, rejoindre des actions spécifiques telles que l'Opération Postes, effectuer des actions grand public, organiser et participer à des colloques thématiques ... ou même à concrétiser d'autres idées s'ils le souhaitent.

1.4 La Fondation de Sciences Mathématiques de Paris

Jean-Yves Chemin, directeur de la Fondation de Sciences Mathématiques de Paris (voir chapitre 9 du livret).

Toute récente puisque lancée en septembre 2007, cette fondation peut en particulier :

- financer des séjours de doctorants à l'extérieur (pour les doctorants des laboratoires de la fondation qui veulent aller travailler dans un autre laboratoire pendant deux à trois mois),
- financer des trimestres à l'IHP (frais de séjour, pour ceux qui veulent profiter des programmes thématiques du centre Emile Borel par exemple).

1.5 Organismes de recherche

Antoine Petit, directeur du centre de recherche INRIA Paris - Rocquencourt (voir chapitre 8 du livret).

Quelles peuvent être les relations des mathématiciens avec l'INRIA ?

- être membre d'une Équipe-Projet INRIA,
- profiter d'une délégation dans une Équipe Projet Inria (EPI),
- participer à une Action de Recherche Collaborative entre son équipe et une EPI,
- contribuer au site Interstices.

Jean-Marc Gambaudo, Directeur scientifique adjoint pour les mathématiques au CNRS (voir chapitre 7 du livret).

Le CNRS va être scindé en de nombreux instituts ; en ce qui concerne les mathématiques, l'Institut des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions (INSMI) vient d'être créé.

Les interactions entre les mathématiciens et le CNRS se sont développées selon deux axes principalement :

- via les réseaux comme les Groupements De Recherche,
- en demandant des délégations pour prendre le temps d'approfondir leurs recherches.

1.6 Les financements sur projets en mathématiques

François James, coordinateur scientifique du Comité Scientifique Disciplinaire 5 (mathématiques et interactions) - Unité de Support à l'Agence Nationale de la Recherche (voir section 14.1 du livret).

Un très grand nombre d'organismes (tels que des ministères, régions, fondations, établissements, entreprises... pour une liste non exhaustive, voir le chapitre 14 du livret) proposent des financements pour des projets ponctuels. Il est important de les connaître, car les conditions de candidature, et notamment les dates limites, varient fortement d'une source à une autre.

Par ses montants, l'ANR est sans doute la principale source de financement pour des projets de recherche "ponctuels" (quelques années). Parmi les programmes "non-thématiques" proposés par l'agence, deux programmes sont tout particulièrement ouverts aux jeunes mathématiciens : les programmes *blancs* (en principe récurrents, *i.e.* ouverts chaque année) et les programmes *jeunes chercheur(se)s* (JCJC). Ce dernier permet par exemple de financer des dépenses d'équipement, de fonctionnement, de personnel (CDD, thèse ou post-doc), des prestations de services externes mais aussi des décharges de service (dont les modalités d'applications sont à préciser avec son université). Son but pourra être de favoriser la prise d'autonomie et de responsabilité, d'aider à la finalisation d'une thématique, de soutenir les collaborations pluridisciplinaires (cette liste n'étant pas exhaustive). A nouveau, il convient de s'informer sur les spécificités propres à chaque projet. Ainsi, le porteur d'un projet JCJC doit avoir moins de 39 ans et doit naturellement s'impliquer très fortement dans le projet.

Enfin, quelques conseils d'ordre général ont été donnés aux participants :

- avant de se lancer dans la constitution d'un dossier, il peut être judicieux d'avoir une idée de la "rentabilité" de la candidature (par exemple, montant du financement / temps investi dans la rédaction du dossier) ;
- un dossier de candidature peut se recycler – si possible, en l'améliorant ;
- pour certaines questions non-scientifiques (par exemple, l'estimation d'un budget prévisionnel), il est possible de se faire aider par le service compétent de son université ;
- enfin, il est bon d'avoir toujours un CV à jour.

1.7 Témoignages personnels

Magali Ribot, MdC à l'université de Nice, Guy Métivier, directeur de l'Institut de Mathématiques de Bordeaux, Fabrice Planchon, ancien président de la section 01 du comité national du CNRS et Benoît Rittaud, MdC à l'université Paris 13.

Au travers des différents témoignages, plusieurs points ont été soulignés, qu'on tentera de

résumer de la façon suivante :

- il est vital de trouver son propre rythme de travail. Ce qui passe, entre autres choses, par la recherche d'un bon équilibre entre enseignement, recherche et responsabilités administratives ;
- en ce qui concerne l'enseignement, il est très fortement recommandé de soigner ses enseignements. Il peut être bon, également, de participer à des opérations de vulgarisation qui sont une excellente occasion de prendre du recul sur sa discipline – et celle de ses collègues ;
- en ce qui concerne l'organisation de la recherche et de la vie universitaire, il est important de s'investir au niveau local (conseil de l'université, conseil de laboratoire . . .) ainsi qu'au sein de la communauté mathématique. De façon plus générale, il semble essentiel de se tenir informé des fonctionnements actuels et des changements à venir ;
- en ce qui concerne le travail de recherche, on ne saurait trop rappeler l'importance de trouver sa place dans une équipe. Et qu'il est bon de ne pas s'auto-sensurer dans la constitution de projets de recherche. A nouveau, le nombre de financements possibles, qu'ils soient régionaux, nationaux, internationaux . . . est très grand, cf par exemple le chapitre 14 du livret d'accueil.

2 Débat entre les intervenants et les participants de la journée

2.1 L'évaluation

Question : Qui nomme les membres de l'AERES ?

Réponse : Le président de l'AERES.

Question : Est-ce que les taux de réussite sont un critère d'évaluation pour les formations ?

Réponse : Oui, notamment en Licence et en Maîtrise. De façon plus générale, les critères d'évaluation utilisés par l'AERES (qui supervise l'évaluation des formations) sont consultables sur son site.

Question : Il est question que la qualification ne soit plus obligatoire. Comment évoluera son rôle, et quelle est la position des CNU sur ce point ?

Réponse : Pour le moment, la qualification est obligatoire pour candidater sur des postes de MdC ou Prof, mais il est effectivement en projet d'en dispenser des candidats étrangers qui auraient une formation équivalente. Actuellement, il ne s'agit pas d'une question prioritaire pour les CNU.

Question : Quid du transfert local (aux universités) des promotions ?

Réponse : En principe les CNU garderont leur compétence d'évaluation des enseignants-chercheurs, mais la totalité des promotions seront décidées au sein des universités (par le conseil d'administration) *[ajout lors de la rédaction du compte-rendu : aux dernières nouvelles, l'université serait tenue de choisir la moitié de ses promus sur des listes transmises par*

les CNU].

Question : Faut-il être candidat pour recevoir un prix scientifique ?

Réponse : Cela dépend des prix ! En ce qui concerne par exemple les prix des sociétés savantes, les modalités d'attributions sont consultables sur leurs sites.

Question : La procédure de qualification pour les étrangers est-elle obligatoire ?

Réponse : Jusqu'à maintenant, la qualification était nécessaire, même pour les étrangers. Dans le projet de décret, il semblerait que le fait d'avoir une fonction équivalente puisse suffire.

Question : Si on a des propositions constructives à faire concernant l'évaluation, comment faire ?

Réponse : Envoyez un mail à l'instance compétente ! En l'occurrence, cela peut être l'AERES, votre section du CoNRS, votre CNU...

2.2 La recherche

Question : Peut-on effectuer une délégation dans une université à l'étranger ?

Réponse : La règle est que la délégation doit être effectuée dans une unité CNRS (pour ce qui concerne les délégations CNRS). Il y a deux possibilités :

- soit on demande une délégation dans une UMI, *i.e.* une unité du CNRS à l'étranger ;
- soit on demande une délégation dans sa propre université, en précisant sur le dossier que l'on fait cette demande pour partir à l'étranger dans le cadre d'un programme thématique, avec l'accord de son unité.

Il existe aussi la possibilité de demander un CRCT (congé pour recherche ou conversion thématique) mais uniquement à partir de la troisième année suivant la titularisation.

Enfin, une autre solution consiste à se mettre en disponibilité et de prendre un contrat de type post-doc. Cela peut poser un problème de reconstitution de carrière, les années passées à l'étranger n'étant pas toujours reconnues en France (voir p.76 du livret).

Question : La création de "chaires CNRS" et de délégations entraîne une diminution du nombre de postes de chercheurs au CNRS... Comment cela va-t-il évoluer ?

Réponse : Cette année, 5 postes de CR ont effectivement été "transformés" en chaires (dans la section 01). L'évolution n'est pas claire... En ce qui concerne les délégations, il y en aura autant cette année que l'année dernière, moins les 5 délégations utilisées pour créer des chaires (qui, en plus d'un poste de CR, "consomment" un poste de McF ainsi qu'une délégation).

Question : Plus généralement, quel avenir envisagez-vous pour les mathématiques au CNRS ? On entend parfois parler d'un classement des UMR, destiné à ne conserver que la meilleure moitié au sein du CNRS...

Réponse : (par Jean-Marc Gambaudo) Personnellement, je souhaite qu'il existe un véritable Institut National des Mathématiques, avec beaucoup plus de moyens, pour agir comme une véritable agence de moyens (les mathématiciens ne coûtent pas très cher, après tout). D'autre part, je pense que le CNRS doit rester présent dans toutes ses UMR actuelles. Nous avons toujours refusé de faire ce classement des UMR, et nous comptons rester sur cette position.

Question : Quel est le meilleur moment pour demander une délégation ?

Réponse : Le plus souvent, le comité national classe les demandes par groupe de motivations. Mais bien qu'il tente de favoriser les jeunes candidats, il n'existe pas "un bon moment" : la demande doit correspondre à un projet scientifique particulier, une collaboration. . .

Question : Comment concilier délégation et PEDR ?

Réponse : Jusqu'à présent, la PEDR (prime d'encadrement doctoral et de recherche) ne pouvait être accordée que si l'on était en poste à plein temps (en revanche, le fait qu'une PEDR ait été accordée, n'empêchait pas d'avoir une délégation). Il était toutefois possible de décaler le début de la délégation pour concilier les deux. Dans la mesure où les modalités d'attribution des primes risquent de changer avec la mise en place de l'autonomie des universités, il est difficile de dire ce qui se passera dans un futur proche. . . D'une façon générale, on ne saurait trop répéter un conseil récurrent : en tant que jeune chercheur, il ne faut surtout pas se censurer pour les demandes de PEDR (la formulation est d'ailleurs trompeuse, car il n'est pas nécessaire d'encadrer ou d'avoir encadré un doctorant pour y prétendre).

Question : Quel est le nombre moyen de participants à un projet ANR Jeunes Chercheur(se)s ? Y a-t-il un "nombre idéal" ?

Réponse : En moyenne, les projets JCJC ont trois ou quatre participants, mais ce n'est pas un critère essentiel (globalement, il n'y a pas de nombre idéal : on évitera simplement les projets à 60. . .). Ce qui est essentiel, c'est d'avoir un vrai projet scientifique : par exemple, réunir des experts distants sur un sujet précis. Cela peut être aussi l'occasion de finaliser une HDR.

Question : Il est nécessaire de s'investir de manière importante lorsque l'on est porteur d'un projet ANR ; est-il alors possible de se désengager d'un projet auquel on participait auparavant (en thèse par exemple) ?

Réponse : Oui, on peut envoyer une demande de désengagement.

Question : Est-ce encore possible de créer des nouveaux GDR (groupes de recherches financés par le CNRS) ?

Réponse : Oui, c'est possible, à condition bien sûr d'avoir un très bon dossier. A ce sujet, on peut d'ailleurs rappeler que les renouvellements ne sont pas automatiques !

2.3 L'enseignement

Question : Comment la “modulation de service” (*i.e.*, la modification des charges d'enseignement en fonction de la “qualité de la recherche”) va se mettre en place concrètement ?

Réponse : Personne ne le sait ! En tout état de cause, il sera essentiel d'expliquer ses sujets de recherche, même – et surtout – s'ils ne sont pas visibles en termes de publications. D'un point de vue plus général, il est important de participer aux différents conseils locaux, car *a priori*, ce sont les universités qui géreront ces modulations en dernier ressort (d'abord en suivant les directives du ministère, puis sans doute de manière indépendante).

Question : Quelle est la position des sociétés savantes sur la masterisation des diplômés d'enseignants ?

Réponse : Sur le principe, la masterisation n'est pas absurde. En revanche, son implémentation est très chaotique. . . Il y a donc eu une pétition pour demander que son application soit reportée à la rentrée 2010. Il semble qu'une circulaire vienne d'être diffusée, mais il demeure des problèmes fondamentaux pour la réalisation des maquettes. D'autre part nos contacts avec le ministère de la recherche ne nous ont pas permis d'avancer, car celui-ci attend toujours que le ministère de l'éducation nationale précise son cahier des charges.

Question : Et en ce qui concerne des possibles passerelles entre les masters d'enseignements et la recherche ?

Réponse : Il est bon de décloisonner le système français. Mais un master recherche n'est pas la même chose qu'un master d'enseignement. Un sondage récent de la SMF a montré qu'il existe une ambiguïté sur ce point, ambiguïté qu'on retrouve aussi au sein du ministère. . . Enfin en ce qui concerne les contenus, nous avons du mal à comprendre comment l'AERES pourrait évaluer différents programmes, écrits par différentes universités, pour un même concours d'enseignants. . .

Question : Que pensez-vous de l'affirmation : "le niveau (des étudiants) baisse" ?

Réponse : C'est un vieux débat. . . sur lequel les avis divergent. [Paradoxalement, ce sont les intervenants les plus expérimentés qui étaient le moins pessimistes sur le niveau des étudiants.] Mais si quelque chose baisse, c'est peut être avant tout les exigences des enseignants.

2.4 Autres questions

Question : On entend parfois dire que les personnels ITA (ingénieurs, techniciens et administratifs du CNRS) vont rejoindre les universités. Est-ce vrai ?

Réponse : Au CNRS, il n'en est pas question, apparemment. En revanche il semble clair que le CNRS – jusqu'à présent “opérateur de recherche” – s'est engagé à devenir une “agence de moyens”.

Question : On connaît bien certains “risques” liés à l'autonomie des universités. Pouvez-vous

nous dire quels en sont les aspects *a priori* positifs ?

Réponse : Sur le fond, l'autonomie des universités est destinée à redonner aux universités un rôle central (dans le monde de la recherche et de l'enseignement supérieur). Pour cela, il faut leur donner des outils, et des moyens. Ensuite, les universités en feront ce qu'elles voudront en faire. . . nous ne saurions donc trop vous conseiller de vous y investir, afin que les mathématiques n'en ressortent pas lésées ! Globalement, il est vrai que le transfert des décisions au niveau local risque d'être défavorable aux mathématiciens. Mais c'est une communauté qui est très solidaire, ce qui fait sa force, et dont la très grande qualité est reconnue au niveau national (et international). A nouveau, il est important de rappeler qu'une université ne pourra pas gérer ses unités en toute "impunité" (si l'on ose dire) : les instances nationales que sont l'AERES et le CoNRS continuant à évaluer les unités, les universités auront peu d'intérêt à diminuer les moyens de ses unités bien évaluées. . .

Question : Que pouvez-vous dire des syndicats qui existent ? Pourquoi n'interviennent-ils pas lors de la journée d'accueil ?

Réponse : Il existe plusieurs "grands" syndicats, et s'il avait été décidé d'en faire intervenir un, il aurait fallu tous les faire intervenir. Compte tenu du peu de temps disponible, nous avons donc jugé préférable de leur proposer de communiquer via une documentation écrite, donnée à tous les participants de la journée d'accueil. A chacun de s'informer ensuite, et de faire ses choix.

Question : Les PRES concernent-ils toutes les universités ? Quel est leur rôle ?

Réponse : De plus en plus d'universités se rassemblent au sein de PRES (pôles de recherche et d'enseignement supérieur), c'est un mouvement assez général. Le principe des PRES étant de regrouper les établissements "voisins" qui souhaitent "travailler ensemble". Mais concrètement, il est un peu tôt pour en préciser l'intérêt. Disons que leur sens sera celui que les universités décident de leur donner. . .

Question : Comment doit-on s'y prendre pour exercer une activité annexe de conseil, par exemple auprès d'une entreprise ? Quels honoraires demander ?

Réponse : Vous pouvez commencer par demander autour de vous comment vos collègues s'y prennent. D'autre part il existe, dans la plupart des universités, des services de valorisation de la recherche qui peuvent vous aider à chiffrer vos besoins. Il ne faut surtout pas avoir honte de parler d'argent ! A titre d'exemple, la fondation Sciences Mathématiques de Paris paie environ 2000 euros par jour les bons consultants qu'elle emploie. . .

Question : A entendre les intervenants de cette journée d'accueil, on pourrait croire que la communauté mathématique française est un monde merveilleux. . . Vous n'avez donc aucunes critiques à lui faire ?

Réponse : Notre communauté n'a certes pas que des points forts ! Entre autres choses, on citera :

- son faible taux de féminisation (d'autant plus faible qu'on avance dans la hiérarchie) ;

- sa trop grande propension à ne pas aller “voir ailleurs”. Les mathématiciens auraient pourtant beaucoup à gagner à s’ouvrir, que ce soit au sein de leur propre communauté (les interactions entre disciplines mathématiques sont trop rares) ou en direction d’autres grands champs scientifiques ;
- et plus généralement, sa fermeture au monde non scientifique. Les mathématiciens souffrent en effet d’une communication parfois défailante, que ce soit auprès du grand public comme des médias. C’est très dommage, car d’une part la “vulgarisation” peut avoir de grandes vertus pour ceux qui la font, d’autre part les mathématiques sont très prestigieuses. Tout le monde doit être capable de communiquer sur ce qu’il fait, mais il faut accepter de faire un réel effort pour être compréhensible auprès de non mathématiciens. . .